

Commune

Subdivision Administrative des Iles du Vent

ARRIVÉE LE

de

26 FEV. 2018

FAA'A

N°

FAA'A, le 20 février 2018

/IDV

N° 820/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
13 février 2018

Date d'Affichage :  
13 février 2018

Date de séance :  
20 février 2018

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 18  
PROCURATIONS : .. 03  
VOTANTS : ..... 21  
POUR : ..... 21  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

**Objet** : attribuant une subvention à l'association Tefana Boxing – TB

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.*

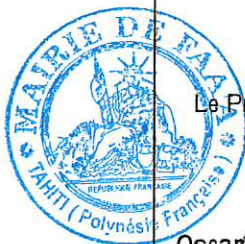
Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 20 février 2018 à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
TEMARU Tetuahau		X	
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence		X	
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			BARFF L.
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse			CHIN FOO R.
TETUANUITEFARERII Josiane		X	
TETUAITEROI Georges		X	
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent		X	
ARII épouse BARFF Maimiti			APUARII L.
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick		X	
BROTHERSON Moetai	X		
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAHAHI Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea		X	
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean		X	
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle	X		
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura		X	
MANUTAH I Teiva		X	



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 18, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Roberto TERITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Déclarée le 22 mai 2017 et ayant son siège social à Faa'a, l'association Tefana Boxing-TB a pour objet la pratique de la boxe amateur et professionnelle (féminine et masculine) et de favoriser le développement de la pratique des activités physiques et sportives.*

*L'association compte 68 licenciés et élit son bureau tous les 4 ans. Il se compose comme suit :*

<b>Fonction</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
Président	Tafai	NENA
Vice président	Teatamihi	NENA
Secrétaire	Zamora	ZIMA
Trésorière	Célia	TEIHOTAATA
Assesseur	Kevin	TERIETIA

*Pour mémoire, la section boxing de l'association sportive Tefana a reçu une subvention communale de 760 000 F en 2017.*

*Par courrier du 4 janvier 2018, l'association Tefana Boxing-TB (ex-section boxing) sollicite une subvention de 1 300 000 F pour le financement des projets suivants :*

- organisation du Boxing explosion (7 et 9 mars 2018) ;
- déplacement aux Oceania junior à Western Samoa (juin 2018) ;
- déplacement en Californie pour le tournoi Desert showdown (17 au 27 juillet 2018) ;
- organisation du Challenge Maco Nena (26 et 29 septembre 2018) ;
- participation au Championnat du Monde AIBA Junior (novembre 2018).

*A titre indicatif, il existe actuellement 2 fédérations de boxe, l'ancienne fédération « polynésienne » présidée par Tauhiti NENA et reconnue aux Oceania (Pacifique), et la nouvelle fédération « tahitienne » présidée par Desli GRAND-PITTMAN et reconnue au niveau national (France).*

*Après étude technique de la demande, l'association peut prétendre à une subvention de 1,2 MF mais afin de ne pas financer les voyages à l'étranger et de ne pas prendre parti dans le conflit de fédérations, la commission DESC du 17 janvier 2018 propose d'octroyer une subvention de 1 MF afin de participer uniquement à l'organisation du Challenge Maco NENA, un événement annuel qui a toujours été soutenu par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous :*

<b>Financier</b>	<b>Montant FCFP</b>	<b>%</b>
Fonds propres	1 158 611	16,5%
Produits d'activités	3 156 389	44%
Commune de Faa'a	1 000 000	14%
Participation des bénéficiaires	797 000	11%
Financements privés	425 000	6%
Sponsors	600 000	8,5%
<b>TOTAL</b>	<b>7 137 000</b>	<b>100 %</b>

*C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Roberto TERITEHAU :

**Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

**Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°783/2017 du 19 décembre 2017 adoptant le budget principal de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2018 ;
- Vu** le courrier du 4 janvier 2018 de l'association Tefana Boxing- TB ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission développement éducatif, social et culturel du 17 janvier 2018 ;

*Dans sa séance du 20 février 2018 ;*

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une subvention de fonctionnement de un million de francs (1 000 000 FCFP) est attribuée à l'association Tefana Boxing - TB.

**Article 2** : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2018, section de fonctionnement, nature 6574.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 20 février 2018

Le Président de séance,

  
**Oscar Manutahi TEMARU**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **26 FEV. 2018** et affiché le **26 FEV. 2018**

**Mairie de FAA'A**  
Secretariat DGS  
Reçu le

**26 FEV. 2018**

N° chrono : .....